

PROGRAMME



CONNAISSANCES THÉORIQUES

- **Appréhender les responsabilités** des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre ...).
- **Connaitre la technologie** des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- **Identifier** les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- **Connaitre et comprendre** les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.
- **Connaitre et maîtriser** les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
- **Savoir exploiter** les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psychoactives et des appareils électroniques sur la conduite).
- **Connaitre et effectuer** les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).



SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- **Réaliser** les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...).
- **Effectuer et maîtriser** toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants ; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; réaliser la montrée/descente de l'engin en sécurité.
- **Connaitre et effectuer** les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
- En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
- Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (Art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (Art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998



OBJECTIF

Obtenir ou recycler un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)** correspondant aux engins de la catégorie B1



Restauration
Hébergement



LIEUX DE LA FORMATION

BTP CFA ARDENNES

134, Grande rue
08430 POIX-TERRON
Contact : **Edgar BARREIRA**
edgar.barreira@ccca-btp.fr
Tel : 03.24.37.34.34



BTP CFA AUBE

34, rue Danton
10150 PONT-SAINTE-MARIE
Contact : **Emmanuelle SAVOYEN**
emmanuelle.savoyen@ccca-btp.fr
Tel : 03.25.81.01.46



BTP CFA MARNE

31, avenue Hoche - BP 1030
51686 REIMS Cedex 2
Contact : **Emilie MARY**
emilie.mary@ccca-btp.fr
Tel : 03.26.85.05.26



MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier et déclarée apte après la visite médicale du travail :

- **Débutant** : formation de base pour les personnes qui n'ont jamais conduit et qui ne possèdent pas le CACES® ;
- **Intermédiaire** : formation destinée aux personnes qui ont déjà conduit mais qui ne possèdent pas le CACES® ;
- **Recyclage** : formation destinée aux personnes souhaitant renouveler leur CACES®.

PRÉREQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Être apte médicalement ;
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateau technique CACES® répondant aux exigences des recommandations de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés) en termes d'engins de chantier, de surfaces d'évolution, d'accessoires et de charges pour les épreuves de levage, permettant de reproduire les conditions réelles de travail.

Remise d'une documentation complète de la formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'emargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si réussite aux tests QCM théoriques et aux épreuves pratiques, délivrance du CACES®R482 catégorie B1 (Validité :10 ans).

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R)

FINANCEMENT

- Accessible via le Compte Personnel Formation



DURÉE

nous consulter



DATES

nous consulter



TARIF

nous consulter

POSITIONNEMENT

Obligatoire

Non nécessaire

FORMATEUR

Formateurs spécialisés
et testeurs certifiés CACES®

TYPE DE COURS

Collectif